

# Organisation de la Vérification des Compétences

Document élaboré avec le soutien financier de Santé publique France

La recommandation 2 (OMS 2018) demande de « *Veiller à ce que tous les professionnels de l'équipe possèdent les compétences nécessaires pour mettre en œuvre la politique IHAB* ». Par compétence, on entend le savoir (la théorie) le savoir-faire (la pratique) et le savoir-être (l'attitude). **La relation d'aide et la communication sont au cœur des exigences.**

## Première évaluation

Une formation de base interdisciplinaire, d'environ 20 heures, est demandée pour chaque soignant régulier (cf IHAB [Organisation formation 2024](#)). L'organisation d'une [pratique clinique accompagnée](#) (ou PCA) tient lieu de vérification des compétences pour chaque soignant. L'équipe mettra en place un système de vérification des compétences juste après la première labellisation (voir ci-après).

## Ré évaluation

Il est nécessaire de ne pas rester sur une formation de base (qui date parfois de plusieurs années) pour maintenir un niveau de compétences adapté pour chaque soignant. Cela nécessite de vérifier les compétences de chaque soignant pour ensuite cibler les formations nécessaires.

**Le rapport d'évaluation** oriente sur les points à travailler. **La vérification des compétences** peut être centrée sur ces points (sauf pour les nouveaux soignants qui doivent vérifier toutes leurs compétences). **L'enquête auprès des mères**, réalisée 2 ans après l'évaluation, documente la progression des pratiques et oriente sur les nouveaux points à travailler.

## Quelles compétences vérifier ?

**Des compétences nécessaires au projet IHAB** ont été identifiées et listées dans le document « [Référentiel de vérification des compétences](#) »

À travers différents outils, il est demandé, pour toute ré évaluation, de vérifier :

- Le savoir, les connaissances – **la théorie**
- Le savoir-faire, les habilités y compris la communication – **la pratique**
- Le savoir-être, attitudes, comportement et état d'esprit – **la posture**

## Quand vérifier les compétences ?

- ✓ **En continu** pour une équipe déjà labellisée afin d'adapter et d'ajuster les modules de formation nécessaires à chaque soignant régulier, au minimum une fois dans les 4 ans de validité du label pour chaque soignant.
- ✓ **En priorité pour** un nouvel arrivant ou un soignant absent plus de six mois ou qui change d'unité ou de fonction dans l'équipe.

## Avec quels outils vérifier les compétences ?

Chaque équipe peut créer et utiliser ses propres outils de vérification des compétences (comme pour la pratique clinique accompagnée mise en place lors de la première évaluation). Elle peut puiser dans **les outils de vérification des compétences conçus par l'OMS et adaptés par IHAB France.**



Le **référentiel de vérification des compétences** récapitule toutes les compétences attendues des soignants et cible le ou les outils adaptés pour explorer ces compétences.

Les outils proposés sont les suivants :

- des QCM ;
- des Etudes de cas ;
- des Grilles d'observation, utilisables pour poursuivre la PCA (Pratique Clinique Accompagnée).

Des outils existants dans les services peuvent aussi être utilisés :

- Des auto-questionnaires (quiz Code OMS d'IHAB France, ...)
- La pratique clinique accompagnée débutée pour la première labellisation
- Des staffs obstétrico-pédiatriques
- Les pré-tests des formations...

Chaque soignant utilise plusieurs outils de vérification des compétences. Il consigne ce qu'il a fait sur une [fiche individuelle de vérification des compétences](#).

Selon l'outil utilisé, la vérification se fera en individuel, en binôme, en petit groupe ou en équipe.

### Qui vérifie les compétences de qui ? Et comment ?

Tous les soignants réguliers doivent vérifier leurs compétences. Il est souhaitable que les soignants occasionnels le fassent, avec des items adaptés à leur fonction.

Une partie de la vérification des compétences peut être faite en individuel ou en binôme de soignants, mais certains points nécessitent l'intervention d'un référent (soignant ayant une solide formation sur l'allaitement et sur le programme IHAB). Des soignants compétents dans un domaine peuvent être désignés comme référents dans ce domaine.

Les QCM et les auto-questionnaires sont effectués en individuel en principe. Le soignant compare son QCM rempli avec le « QCM avec réponses » pour identifier les items qui lui posent problème.

Les études de cas sont organisées en petits groupes avec un référent si possible. L'outil de l'OMS « Etudes de cas » peut servir de référence.

La pratique clinique accompagnée peut se dérouler de plusieurs manières :

- Les ateliers de pratique clinique (avec éventuels jeux de rôle),
- Les binômes en chambre, un soignant en observe un autre (compagnonnage).

Les soignants vérifient ensuite dans la « Grille d'observation » de l'OMS si leur attitude était adaptée et débriefent ensemble. En cas de difficulté, ils en discutent avec le professionnel référent.

### Comment tracer la vérification des compétences et les formations qui ont suivi ?

Chaque soignant remplit régulièrement sa [fiche individuelle de vérification des compétences](#). Le responsable du service ou le référent du projet IHAB, veille à ce que chacun remplisse sa fiche.

Cette fiche indique avec précision, le nom et la catégorie professionnelle de la personne, la date de la vérification, les points du référentiel de vérification des compétences qu'il a revus, l'outil ou la méthode de vérification (QCM, étude de cas, jeux de rôle, PCA...) et les résultats de la vérification (OK, points à revoir, formations demandées...)

Les fiches individuelles sont conservées dans un dossier papier ou informatique, et les soignants y ont accès. Les QCM remplis, les fiches de PCA et les relevés de présence aux études de cas et ateliers, sont conservés aussi.

Le responsable du service reprend les fiches individuelles pour remplir le [Relevé nominatif de vérification des compétences](#) pour tous les soignants. Ce relevé sera demandé pour l'évaluation.

Chaque service peut organiser la traçabilité de cette vérification à sa façon. Mais on doit retrouver les éléments suivants sur le relevé nominatif de vérification des compétences (*relevé utilisé pour les formations, à compléter*) :

- Le nom et catégorie professionnelle de la personne
- Les méthodes ou outils utilisés
- Le fait que cette vérification a été réalisée ou pas

### Quelle suite à la vérification des compétences ?

Les résultats des vérifications vont démontrer quelles formations sont nécessaires à organiser (plan d'action à mettre en place), soit en équipe, soit à un niveau individuel. La vérification des compétences sert déjà d'outils de « formation » sur certains points.

Lors d'une ré évaluation, les évaluateurs IHAB vont consulter le relevé nominatif de vérification des compétences (au moins 80% des soignants réguliers doivent avoir vérifié leurs compétences au cours des 4 années précédentes), et les formations qui ont été organisées en fonction des résultats. Il y aura aussi, comme lors des évaluations initiales, des questions posées aux soignants. Ce qui prime toujours, c'est le résultat, constaté à travers le retour des mères.

**Annexe : Tous ces documents sont accessibles en ligne sur le site d'IHAB France.**

#### Outils de Vérification des Compétences des soignants (OVC adaptés d'après l'OMS)

- [IHAB Référentiel Vérif Compétences 2024](#)
- [IHAB QCM sans réponses](#) et [QCM avec réponses 2024](#)
- [IHAB Etudes de cas 2024](#)
- [IHAB Grilles d'observation 2024](#)

#### Liste des Outils pour l'organisation et la traçabilité de la Vérification des Compétences

- [IHAB Organisation Vérif Compétences 2024](#)
- [IHAB Plan développement compétences 2024 \(document type à compléter\)](#)
- [IHAB Fiche individuelle Vérif Compétences 2024](#)
- [IHAB Liste formations et vérif Compétences 2024](#)
- [IHAB Relevé nominatif formations et vérif compétences 2024](#)
- [IHAB Récap formation et vérif compétences par catégorie professionnelle 2024](#)

#### Liste des outils pour l'organisation et la traçabilité des formations lors des primo-évaluations

- [IHAB Organisation formation 2024](#)
- [IHAB Plan développement compétences 2024 \(document type à compléter\)](#)
- [IHAB Pratique Clinique Accompagnée \(PCA\) avec fiches de traçabilité individuelles 2024](#)
- [IHAB Liste formations, en lien direct avec la démarche IHAB 2024](#)
- [IHAB Relevé nominatif formations et vérif compétences 2024](#)
- [IHAB Récap formation et vérif compétences par catégorie professionnelle 2024](#)